

# La qualité des prélèvements ... et de l'acheminement

Effect of Dried Bloodspot Quality on Newborn Screening Analyte Concentrations and Recommendations for Minimum Acceptance Criteria for Sample Analysis

Roanna S. George<sup>1\*</sup> and Stuart J. Mead<sup>1,2</sup>

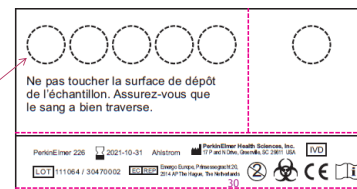


## La QUALITE du prélèvement a un impact significatif sur les résultats produits

Il est recommandé que les échantillons de moins de 20µL de sang soient considérés comme des non-conformités strictes.

20µL de sang = 8 mm de diamètre

11 mm de diamètre



DBS  
1 punch (3.2 mm)

RP25 - dépistages ville-hôpital - juin 2023

31

C. Come  
15 juin 2023

31

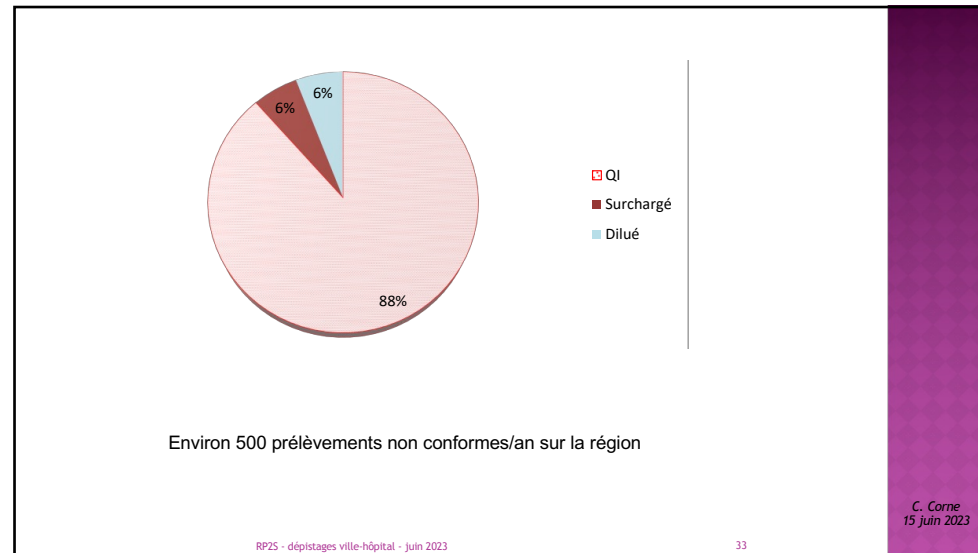
<p><b>Quantity of blood insufficient</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filter paper circle incompletely filled or not saturated</li> <li>Blood applied to filter paper with needle or capillary tube</li> <li>Contamination of surface of filter paper circle</li> </ul>
<p><b>Scratched or abraded blood spots</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Blood applied improperly with capillary tube or by other means</li> </ul>
<p><b>Wet or discolored blood spots</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Specimen not properly dried before mailing</li> </ul>
<p><b>Supersaturated blood spots</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Excess blood applied to the filter paper, usually with capillary tube or needle</li> <li>Blood applied to both sides of the filter paper</li> </ul>
<p><b>Diluted blood spots</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Puncture site squeezed or "milked" to expel blood</li> <li>Exposure of blood spots to direct heat</li> <li>Contamination of filter paper before or after blood collection by gloved or ungloved hands or by substances such as alcohol, feeding or antiseptic solutions, hand lotion or powder</li> </ul>
<p><b>Clotted or layered blood spots</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Touching the same filter paper circle to a blood drop several times</li> <li>Filling the circle from both sides of the filter paper</li> </ul>
<p><b>Serum rings evident in blood spots</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alcohol not allowed to dry completely before skin puncture is made</li> <li>Allowing filter paper to come in contact with alcohol, water, hand lotion, etc.</li> <li>Squeezing the area around the puncture site excessively</li> <li>Drying the specimen improperly</li> <li>Applying blood to filter paper with a capillary tube</li> </ul>

RP25 - dépistages ville-hôpital - juin 2023

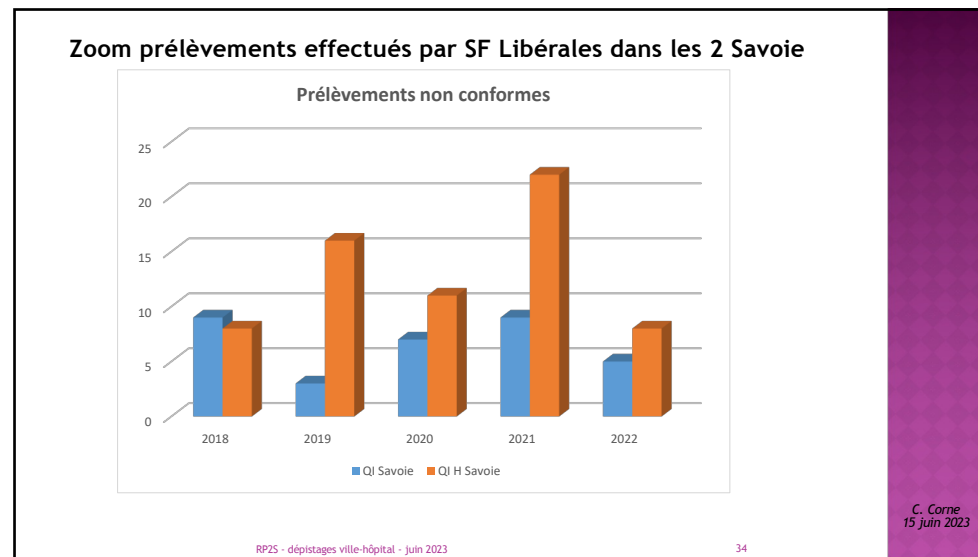
32

C. Come  
15 juin 2023

32



33



34



**Tout prélèvement réalisé avant la 48<sup>e</sup> heure de vie sera considéré comme non-conforme ...  
Et nécessitera un 2<sup>e</sup> prélèvement.**

35

## Acheminement du buvard



PROGRAMME NATIONAL  
DE DÉPISTAGE NÉONATAL  
Région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Risque de décompensation dès les premiers jours de vie =>**

**Envoyer le buvard au CRDN sans délai**

**Un délai d'acheminement > 4 jours n'est pas conforme !**

36

## L'information et l'accord des parents

37

### En tant que parents, **votre accord est nécessaire**

Ce dépistage est essentiel pour votre enfant. Il ne sera réalisé qu'avec votre accord. Une autorisation écrite vous sera demandée pour les examens génétiques même s'ils ne sont réalisés que dans certains cas.

Si vous avez des questions, vous pouvez en parler avec un professionnel de santé.

*« Le refus de dépistage ou d'examens génétiques doit être exprimé par écrit et signé sur un formulaire dédié. »*



38

**UNION RHONE-ALPES POUR LA PREVENTION DES HANDICAPS DE L'ENFANT**

Arrêté du 23 avril 2012 relatif à l'organisation du dépistage de la surdité permanente néonatale

Art. 1er - Le dépistage précoce de la surdité permanente néonatale constitue un programme de santé au sein du territoire, régi par le code de la santé publique.

Art. 2 - Ce dépistage comprend :

1. Un examen de dépistage des troubles de l'audition, organisé systématiquement, avant la sortie de l'enfant de l'établissement de soins dans lequel il ou elle s'est accouché(e) ou dont lequel l'enfant a été hospitalisé ;
2. Des examens réalisés avant la fin du troisième mois de l'enfant lorsque l'examen de dépistage n'a pas eu lieu ou n'a pas permis d'apprécier les capacités auditives de l'enfant ;
3. Une information des aidants ou de l'autorité parentale, le cas échéant, sur les différents modes de communication existants, en particulier la langue des signes française.

**REFUS PARENTAL DU DEPISTAGE NEONATAL DE LA SURDITE**

**Identité de l'enfant :**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Mère le : \_\_\_\_\_

A la maternité : \_\_\_\_\_

N° d'accouchement : \_\_\_\_\_

**Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_** titulaire de l'autorité parentale ou représentant légal de l'enfant (1), reconnais, après avoir bénéficié d'une information orale et écrite, précisant tout intérêt pour notre enfant de bénéficier du programme national de dépistage néonatal de la surdité, reconnaîtrez refuser que les tests de dépistage recommandés lui soient effectués.

**LE PARENT LA MERE (1)**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**OU**

**LE REPRESENTANT LEGAL**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

(1) Rayer la mention inutile

Document à archiver par le maternité et double à adresser à FURFNE

URPHE CRON - CHU DE GRENOBLE  
Institut de Biologie et Pathologie, Boulevard de la Chauxbonne - 38700 LA TRONCHÈRE  
Tél : 04.76.76.58.95 / Fax : 04.76.76.77.39 secretariatdepistage neonatal@chu-grenoble.fr

**FORMULAIRE DE REFUS PARENTAL DE REALISATION DU DEPISTAGE NEONATAL**

**RECOURANT A DES EXAMENS DE BIOLOGIE MEDICALE**

Le dépistage néonatal recourant à des examens de biologie médicale constitue un programme de santé au sein du territoire régi par le code de la santé publique. Le programme national de dépistage néonatal est organisé par l'arrêté du 23 avril 2012 relatif à l'organisation du programme national de dépistage néonatal recourant à des examens de biologie médicale.

Ce dépistage néonatal a pour objectif la prévention secondaire de maladies à forte morbi-mortalité, dont les manifestations et complications surviennent dès les premiers jours ou les premières semaines de vie et peuvent être prévenues ou réduites par un traitement adapté si ce dernier est réalisé très précocement. La liste des maladies dépistées est publiée par arrêté du ministre chargé de la santé.

La réalisation du dépistage néonatal est proposée à titre gratuit pour tous les nouveau-nés. Les titulaires de l'autorité parentale peuvent le refuser. Le refus doit être formulé de l'autorité parentale après que le dépistage néonatal a été expliqué. Le refus concerne l'ensemble des maladies prévues par ce programme de santé et est inscrit dans le carnet de santé de l'enfant.

**Identité de l'enfant :**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Mère le : \_\_\_\_\_

A la maternité : \_\_\_\_\_

**Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_** titulaire de l'autorité parentale ou représentant légal de l'enfant (1), reconnais, après avoir reçu une information orale et écrite précisant tout intérêt pour l'enfant de bénéficier du dépistage néonatal, refuser la réalisation des examens de biologie médicale prévus dans le cadre du programme national de dépistage néonatal.

**LE PARENT LA MERE (1)**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**OU**

**LE REPRESENTANT LEGAL**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

(1) Rayer la mention inutile

Document à archiver par le service préleveur et double à adresser au Centre Régional de Dépistage Néonatal :

CENTRE REGIONAL DE DEPISTAGE NEONATAL AUVERGNE RHONE ALPES  
CHU DE GRENOBLE - Institut de Biologie et Pathologie - Boulevard de la Chauxbonne  
38700 LA TRONCHÈRE TEL : 04.76.76.58.95

RP2S - dépistages ville-hôpital - juin 2023 39

C. Corne  
15 juin 2023

Vous allez avoir un bébé ou votre bébé vient de naître ?

## Le dépistage dès la naissance, c'est important

Le dépistage néonatal existe en France depuis 1972. Il concerne tous les nouveaux nés et est gratuit. (Assurance Maladie le finance pour tous les enfants). Le dépistage néonatal permet de repérer des maladies avant même l'apparition des premiers signes chez l'enfant. Il permet la mise en place d'un traitement et d'un accompagnement adapté.

[TROUVER MON CENTRE DE DEPISTAGE >](#)

**HAS**  
HAUTE AUTORITE DE SANTE

RP2S - dépistages ville-hôpital - juin 2023 40


C. Corne  
15 juin 2023

**.....o Difficultés**

- o Entendre parler de maladies graves alors que l'on est dans l'euphorie de la naissance, de la vie qui commence.
- o Imaginer ou voir son bébé piqué et souffrir. Ne rien pouvoir faire pour l'apaiser, se voir impuissant face aux pleurs de l'enfant.

**.....o Moyens possibles pour y remédier**

- o Parler du dépistage néonatal avant la naissance.
- o En parler de manière positive, comme d'une chance à saisir, une des premières décisions à prendre, en tant que parent, pour prendre soin de son enfant.
- o Proposer à l'un des 2 parents d'être présent et expliquer ce qui apaise le bébé : le « peau à peau », le faire téter le sein ou un biberon d'eau sucrée (voir détails dans l'encadré page 10).
- o Expliquer ce que l'on fait, décrire les gestes pratiqués.
- o Expliquer que la douleur liée au geste est minime par rapport au bénéfice attendu du dépistage.



C. Come  
15 juin 2023

RP25 - dépistages ville-hôpital - juin 2023 41

41

## Les résultats pour « vos/nos » bébés

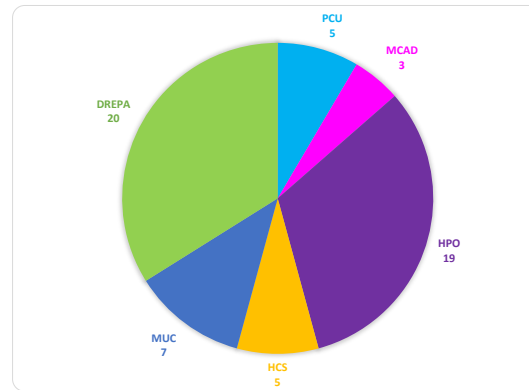
C. Come  
15 juin 2023

RP25 - dépistages ville-hôpital - juin 2023 42

42

## 38 589 bébés dépistés en 2022 à Grenoble

59 bébés malades soit 1,53 pour mille tout confondu



RP25 - dépistages ville-hôpital - juin 2023

43

C. Come  
15 juin 2023